



## Politique de Parrainage International

07/2018  
Amway

**Amway**<sup>TM</sup>

## Politique de Parrainage International

Cette politique est applicable dans tous les marchés européens (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République d'Irlande, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine) dans lesquels les filiales Amway exploitent le Plan de Vente et de Marketing Amway à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018. Amway se réserve le droit de modifier cette politique à tout moment conformément aux termes de l'alinéa 1.3 des Règles de Conduite Amway.

Les Entrepreneurs Indépendants Amway (EIA) peuvent développer leur commerce Amway grâce : (I) au parrainage international d'autres EIA ou (II) à la création et au parrainage international de leurs propres commerces multiples ou secondaires (« Multiactivité »).

Le parrainage international d'autres EIA et de Multiactivités, ainsi que la sollicitation internationale, sont soumis à la législation et à la réglementation en vigueur ainsi qu'aux Règles de conduite, Politiques et Principes commerciaux d'Amway tels qu'énoncés de temps à autre (Règles de conduite et Politiques Amway), y compris les Politiques stipulées ci-dessous.

### I. Parrainage International d'EIA potentiels

Le Parrainage International prend effet lorsqu'un EIA détenteur d'un commerce Amway (le Parrain International) présente le commerce Amway sur un autre marché à un EIA potentiel (l'EIA parrainé internationalement) et le parraine par la suite. Le Parrain International fournira un accompagnement extraterritorial à l'EIA parrainé internationalement. Celui-ci bénéficiera aussi d'un parrain sur le marché dans lequel il souhaite exploiter son commerce Amway comme un parrain sur un marché domestique (le Parrain adoptif).

A. Un Parrain International a des obligations initiales et permanentes envers ses EIA parrainés internationalement.

1. Le Parrain International est tenu de :

- a. Connaître personnellement l'EIA parrainé internationalement et lui présenter le commerce de telle sorte que celui-ci désigne le Parrain International lorsqu'il s'inscrit auprès d'Amway ;
- b. Prendre des dispositions, directement ou en passant par Amway, pour qu'un Parrain adoptif parraine localement l'EIA parrainé internationalement ;
- c. Communiquer régulièrement avec l'EIA parrainé internationalement pour l'encourager à développer le commerce afin qu'il soit adapté au marché et qu'il respecte les obligations contractuelles de l'EIA local envers la filiale Amway, et
- d. Communiquer avec le Parrain adoptif et l'accompagner tandis que lui-même accompagne en permanence l'EIA parrainé internationalement sur le marché domestique.

2. Le Parrain International est tenu de ne pas :

- a. Intervenir dans l'accompagnement et la formation de l'EIA parrainé internationalement qui relèvent de la responsabilité du Parrain adoptif ;
- b. Faire des affaires sur le marché au-delà des limites imposées par la législation en vigueur et les Règles et Politiques Amway ;
- c. Présenter le Plan de Vente et de Marketing pour ce marché à l'EIA potentiel ; c'est le rôle du Parrain adoptif et/ou de la filiale Amway locale.

3. Le Parrain International devrait assumer toutes les responsabilités qui lui incombent depuis l'extérieur du marché où l'EIA parrainé internationalement exploite son commerce. Le Parrain International ne peut se déplacer dans le marché international que dans la mesure où la législation en vigueur le lui autorise.
- B. Le Parrain adoptif présentera et expliquera le Plan de Vente et de Marketing Amway à l'EIA parrainé internationalement. Il aura la responsabilité permanente de la formation, de l'éducation et de la motivation de celui-ci conformément aux Règles et Politiques Amway et, plus particulièrement aux termes de la Section 5 des Règles de Conduite Amway.
  - C. L'EIA parrainé internationalement sera tenu, au moment de la signature de sa demande, d'indiquer les noms et les numéros EIA du Parrain International et du Parrain adoptif sur le formulaire qu'il remplit.
    1. Lorsqu'un parrain du marché domestique présente le commerce Amway à un EIA potentiel, il n'existe aucun parrainage international et aucun Parrain International ne peut être indiqué sur le formulaire de demande Amway.
    2. L'EIA parrainé internationalement n'indiquera un Parrain International que si cette personne lui présente personnellement le commerce Amway.
    3. Après l'envoi de la demande d'inscription par l'EIA parrainé internationalement et son acceptation par Amway, toute modification concernant le Parrain International ne peut être apportée qu'avec l'approbation d'Amway.
  - D. Lorsqu'un lien international quelconque est établi, il est important que le Parrain International se rende compte qu'Amway, à sa seule discrétion, peut refuser de reconnaître et/ou de verser une indemnité, dans le cadre du Plan de Vente et de Marketing Amway, à une structure quelconque qu'Amway considère comme un détournement du plan.

## II. Parrainage International d'une Multiactivité

Lorsqu'un EIA se lance dans un deuxième commerce sur un marché différent de celui de son commerce initial, le deuxième doit être parrainé internationalement par l'initial. Les commerces suivants (troisième, quatrième, etc.) doivent aussi être liés internationalement soit au commerce initial, soit à ses autres commerces. Dans certains marchés où Amway est présent, la législation interdit à un étranger de posséder ou d'exploiter un commerce Amway qui est alors considéré comme une Multiactivité exploitée par un étranger déjà inscrit en tant qu'EIA sur un autre marché Amway. L'EIA doit alors parrainer internationalement cette Multiactivité et la relier en tant que telle.

- A. Afin qu'il puisse établir une Multiactivité sur un autre marché, un EIA est tenu d'être au moins un Platine qualifié sur un marché Amway. Exceptions à l'exigence de qualification Platine :
  1. Un EIA résidant hors de son marché domestique peut être dispensé de l'exigence de Platine qualifié actuel s'il est en mesure de fournir une preuve de résidence et qu'il est habilité à posséder et à exploiter une activité Amway dans le marché international visé. La preuve de résidence peut être fournie par une copie du passeport, permis de travail et d'autres.
  2. Un EIA possédant un membre de famille directe dans le marché cible. Ces membres de famille doivent être confirmés par écrit auprès de la filiale Amway du marché domestique. La confirmation doit contenir le nom ainsi que le degré de parenté du membre de la famille. Membres de famille sont selon cette réglementation tous liens de parenté comme définis dans les règles et la législation : parents, frères et sœurs, enfants, époux, grands-parents, petits-enfants, sur la base de consanguinité, adoption ou mariage. Dans le cas d'une adoption cela comprend

seulement les parents/grands-parents adoptants.

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2016, le test de Certification pour Multiactivité n'est plus nécessaire. Cependant, le suivi du cours est fortement recommandé.

En outre, certains marchés peuvent imposer des exigences plus rigoureuses. Par exemple, les représentants d'Amway Chine doivent être à un niveau minimum de Senior Sales Manager (Diamant) avant d'être habilité à établir une multiactivité sur un autre marché. Ils doivent aussi réussir le test de Certification pour Multiactivité. Veuillez contacter la filiale en question pour davantage d'informations.

Cette section ne s'applique pas aux EIA qui exploitent leur commerce Amway en Europe et qui souhaiteraient mettre sur pied une Multiactivité sur un marché européen.

- B. Lorsqu'il monte une Multiactivité dans un pays étranger, l'EIA doit mentionner l'un de ses commerces actuels comme Parrain International sur la demande (Règle 4.32 des Règles de Conduite Amway).
- C. Lorsqu'ils mettent sur pied une Multiactivité, les EIA étrangers sont tenus de respecter à la fois la législation et la réglementation locale. En outre, les Entrepreneurs Indépendants de Multiactivités doivent assumer leurs responsabilités en tant que parrains sur le marché international ; ils doivent développer des Multiactivités équilibrées qui englobent une formation et un accompagnement personnels de leurs EIA en aval ou bien prendre des dispositions pour que ces conditions soient remplies conformément aux Règles de conduite et Politiques d'Amway.
- D. A l'échelle mondiale, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017, dès qu'un EIA a monté une Multiactivité dans un marché Amway, il ne peut parrainer internationalement que de nouveaux EIA en aval dans le cadre de cette Multiactivité. Tout parrainage international créé avant cette date demeure acquis et n'est pas affecté. Pour l'Europe, cette règle s'applique à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018. Pour le présent article D de la Politique, la CLOS<sup>1</sup> (Ligne de Parrainage Consolidée) européenne est considérée comme un seul marché. Les régions SLOS<sup>2</sup> (Ligne Unique de Parrainage) européennes sont également considérées chacune comme un seul marché.
  - Les EIA qui ont déjà une Multiactivité dans un marché CLOS ou SLOS ne peuvent parrainer internationalement que de nouveaux EIA en aval dans le cadre de cette Multiactivité.
  - Les EIA qui ont plusieurs Multiactivités dans un marché CLOS ou dans une région SLOS peuvent choisir dans quelles Multiactivités ils veulent parrainer un nouvel EIA. Dans ce cas, ils peuvent décider de le parrainer internationalement à partir de l'une de leurs Multiactivités en dehors de la CLOS ou de la SLOS concernée.
- E. Lorsqu'ils développent une Multiactivité, les EIA sont tenus de respecter leurs obligations découlant des Règles de conduite et Politiques Amway sur tous les marchés où ils font des affaires.

---

<sup>1</sup> CLOS en Europe : Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie et Ukraine

<sup>2</sup> SLOS en Europe : Belgique et Pays-Bas ; Royaume-Uni et République d'Irlande ; Danemark, Finlande, Norvège et Suède ; Allemagne et France ; Espagne et Portugal

### III. Politique de sollicitation internationale

Lorsqu'ils s'inscrivent auprès d'Amway, les EIA désignent par eux-mêmes un parrain et/ou un Parrainage International. Ils ne sont pas tenus de rejoindre la même ligne de parrainage sur tous les marchés. Toutefois, toute sollicitation d'EIA actuels ou d'EIA potentiels est régie par les Règles et Politiques Amway. Toute sollicitation incorrecte est sujette à des mesures correctives de la part d'Amway.

- A. Lorsque les EIA tentent de parrainer internationalement des EIA qu'ils connaissent à titre personnel ou bien de mettre sur pied leurs propres Multiactivités, ils ne peuvent solliciter que les EIA qu'ils parrainent personnellement. La sollicitation de tout autre EIA actuel constitue une infraction aux Règles et Politiques Amway.
- B. D'autres Règles et Politiques Amway plus restrictives pourraient s'appliquer. Par exemple, sur certains marchés où des EIA montent des Multiactivités, ceux-ci ne sont pas autorisés à solliciter un EIA *quel qu'il soit*, y compris des EIA personnellement parrainés. Il incombe à chaque EIA de se renseigner auprès d'Amway sur la réglementation et la politique locales.

#### **IV. Non Conformité**

Amway procédera à une enquête sur les circonstances et les plaintes laissant entendre qu'une violation de cette Politique s'est potentiellement produite d'après les sections 11 et 12 des Règles de Conduite Amway.

Outre les mesures correctives qui peuvent être imposées conformément aux termes de la section 12 des Règles de conduite Amway, Amway est habilité à agir comme suit :

Dans le cas où une Multiactivité a été montée et qu'elle ne respecte pas les conditions stipulées dans la section 11 mentionnée ci-dessus, cette Multiactivité peut être dissoute rétrospectivement par Amway.